

Enseignement Supérieur - Recherche - Subvention à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon pour l'attribution de bourses dans le cadre du réseau «n+i»

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Dépassant aujourd'hui les 3 000 ingénieurs diplômés, avec près de 200 élèves par promotion, l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon est le premier centre français de formation dans le domaine de l'ingénierie des systèmes micromécaniques et des microtechniques. Grâce à sa participation à de nombreux programmes internationaux et à des accords bilatéraux avec de nombreuses universités, l'ENSMM accueille des étudiants étrangers du monde entier, leur permet de valider des modules d'enseignement ou d'obtenir le diplôme d'ingénieur ENSMM ou le Master en Science de l'Ingénierie.

L'ENSMM appartient notamment au Réseau n+i qui fédère 54 grandes écoles et formations d'ingénieur et qui donne la possibilité à des étudiants étrangers ayant une formation minimum BAC+ 4 d'obtenir en 2 ans le diplôme d'ingénieur dans une grande école française. Cette formation propose, outre les stages et projets en entreprise obligatoires, plusieurs mois d'adaptation linguistique, culturelle et méthodologique pour aider les étudiants internationaux à mieux s'insérer parmi les élèves ingénieurs français : elle constitue une réelle ouverture culturelle sur la France et ses entreprises.

Afin de l'aider à attirer les meilleurs étudiants étrangers, l'ENSMM a sollicité la Ville de Besançon pour obtenir des bourses permettant à ces élèves ingénieurs de financer leurs frais de vie (la plupart des étudiants bénéficient d'aides de leur propre pays et de l'État Français qui couvrent l'essentiel des frais de formation). Il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette requête qui correspond à l'intérêt porté par la Ville de Besançon au développement de l'enseignement supérieur : de la qualité de l'accueil pendant leurs études dépend la qualité des relations qui seront tissées entre les futures générations ; former, aujourd'hui, les décideurs de demain, c'est investir pour créer les conditions d'un développement durable (création d'entreprises et d'emplois, liaisons commerciales et technologiques, reconnaissance du savoir-faire et du potentiel de la Ville et de la Région).

Le montant de la bourse communale serait de 300 € par mois pendant les 2 ans de la formation. La Ville verserait à l'ENSMM une subvention lui permettant d'attribuer chaque année trois bourses pour une durée de deux ans à des étudiant(e)s sélectionné(e)s par l'École et accepté(e)s par la Ville. Le montant de la subvention pour 2004 s'élèverait à 10 800 € (3 bourses). L'année prochaine, trois bourses supplémentaires seraient attribuées dans les mêmes conditions, soit un total de six bourses à compter de 2005.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'ENSMM, à verser la subvention de 10 800 € et à imputer cette dépense aux crédits inscrits au budget primitif 2004 au chapitre 65.23.65731.400.

«M. Sébastien MAIRE : Un petit mot pour dire qu'après les bourses de thèse municipales qui ont été mises en place pour soutenir la recherche dans son ensemble, je pense qu'il est important de le rappeler après les débats et les manifestations qui ont pu avoir lieu ces derniers temps, la collectivité municipale a choisi de soutenir de manière volontariste la recherche, aussi bien la recherche fondamentale que la recherche appliquée, aussi bien les sciences humaines que les sciences pour l'ingénieur. Nous souhaitons donc aller plus loin en mettant en place ce dispositif qui ne concerne plus la recherche mais cette fois les sciences pour l'ingénieur avec un projet assez innovant pour permettre à des étudiants étrangers ingénieurs de choisir Besançon plutôt qu'une autre ville pour venir suivre des études de perfectionnement. C'est assez important parce que les étudiants qui seront concernés par ces bourses constituent, on pourrait dire, la crème des futurs ingénieurs de différents pays du monde et il n'y avait que trois villes qui étaient positionnées sur ce dispositif : Toulouse, Paris et Besançon. Donc c'est

des étudiants qui sont des futurs décideurs économiques et s'ils peuvent se plaire à Besançon, faire un stage dans une entreprise de l'agglomération et ensuite nouer, garder des contacts et pourquoi pas participer au développement économique à terme, c'est tout l'enjeu de cette nouvelle politique.

M. LE MAIRE : Bonne politique !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

M. le Maire et M. MAIRE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 avril 2004